

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE TOURNEMIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT AVEYRON

Délibération n°2023-02-14

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	9
Votants	11
Absents	2
Exclus	0

Date de convocation : Le 30/03/2023

Date d'affichage : Le 30/03/2023

OBJET

Approbation du budget Eau et Assainissement 2023.

Acte rendu exécutoire Par flux de télétransmission en Sous-Préfecture de Millau

Le 2 g AVR. 2023 et publication sur le site internet de la commune www.tournemire-aveyron.fr

du 2 0 AVR. 2023

Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril à 18h30.

Le Conseil Municipal de la commune de Tournemire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Rivier Pascal, Maire.

<u>Etaient présents</u>: M. Rivier, Maire, M. Héran Sébastien, M. Cocallemen Eric, Mme Giordano Sandrine, M. Goutte Maxime, M. Moulières Jérémy, Madame Cristol Céline, M. Monteillet Hugues, M. Petraud Maxime.

<u>Absents excusés</u>: Mme Odicino Sabrina (proocuration à Monsieur Rivier Pascal), Mme Roques Fanny (procuration à M.Héran Sébastien).

M. GOUTTE a été nommé secrétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants, L 2224-1 et suivants,

Monsieur le maire expose au conseil les prévisions du budget primitif de l'eau et de l'assainissement 2023,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

DECIDE:

-d'adopter le budget primitif de l'eau et de l'assainissement (annexé à la présente délibération) pour l'exercice 2023 :

Fonctionnement

Dépenses 252 010.43 € Recettes 252 010.43 €

Investissement

 Dépenses
 100 981.73 €

 Recettes
 100 981.00€

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé les membres présents.

Le Maire, Pascal RIVIOR Acte dématérialisé

Le secrétaire de séance GOUTTE Maxime

Le Maire informe que la desetta Alliberation puit faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir desant le Bland Alministrais de l'oulouse dans un délat de 2 mois, à compter de la présence du la présence de la prés